



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 19/11/2020**

### **PRESENTS :**

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Evelyne ZIBOURA   | <input checked="" type="checkbox"/> Patrice AMBROSIONI      | <input checked="" type="checkbox"/> Christine BEAUBOUCHEZ  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Cédric BON        | <input checked="" type="checkbox"/> Clémence BORELLO        | <input checked="" type="checkbox"/> Jean-Pierre HUGUET     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Jean Marc CHARVIN | <input checked="" type="checkbox"/> Annick JOUVE DE GUIBERT | <input checked="" type="checkbox"/> Marie-France ELSENSOHN |
| <input checked="" type="checkbox"/> Donatella BOYE    | <input type="checkbox"/> Claire SATIER                      | <input checked="" type="checkbox"/> Valérie DIAS           |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eric DIAS         | <input checked="" type="checkbox"/> Guillaume CHEVALLIER    | <input checked="" type="checkbox"/> Yann DINEUFF           |
| <input checked="" type="checkbox"/> Olivier STOECKEL  | <input type="checkbox"/> André BRACCHI                      | <input checked="" type="checkbox"/> ROQUEPLAN Bernard      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Sylvie DURANTON   |   |  |

**Pouvoirs :** André BRACCHI à Bernard ROQUEPLAN

Le Conseil Municipal a débuté par une minute de silence en mémoire de Samuel PATY.

### **1- approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 septembre 2020**

Après avoir apporté des modifications

Point 6 Désignation d'un correspondant défense

M. Guillaume Chevallier sera nommé conseiller municipal chargé des questions de défense (rajouter le e)

Désignation d'un correspondant forêt : Bernard ROQUEPLAN.

Point 8 Modification de deux commissions communales :

Jean Marc CHARVIN remplace Eric DIAS à la commission Commerce développement économique transport et déplacements doux.

Et pour la commission CCAS Logement Sociaux le nombre d'élus est porté à 8 : départ de Marie France ELSENSOHN qui sera représentante AFM. Annick JOUVE DE GUIBERT et Eric BON intègrent le groupe.

Questions diverses : Rapporté par Bernard ROQUEPLAN : Départ du marché du Traiteur Mr DUMAS, lors du 1<sup>er</sup> confinement

Olivier STOECKEL suite à la question posée à Monsieur Thierry QUINTARD Celui-ci a répondu « On ne maintient pas le marché »

Bernard ROQUEPLAN précise qu'il s'agit d'une décision collective prise par les adjoints.

**VOTES : Pour : 15 Abstention 1 Contre : 2**

-----

## 2- Décision modificative N° 2 budget communal

Objet : constatation résultats budget eau art 002 recette fonct : + 9 947.53 et art 001 recette invt : +32 706.58 ; reversement à Vienne Condrieu Agglomération : art 678 (dépenses fonct) 9 947.53 euros ; art 1068 (dépenses invt) 32 706.58 euros

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits	ouverts	ouverts
D 1068 : Exdt de fonct revers eau à VCA				32 706.58 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>				<b>32 706.58 €</b>
D 678 : reverstrésbudg eau à VCA				9 947.53 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>				<b>9 947.53 €</b>
R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté				32 706.58 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté</b>				<b>32 706.58 €</b>
R 002 : excédent reporté budget eau				9 947.53 €
<b>TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc</b>				<b>9 947.53 €</b>

**VOTES : Pour : unanimité Abstention Choisissez le nombre. Contre :**

-----

## 3- Décision modificative N° 3 budget communal

**VOTES : Pour : unanimité Abstention Choisissez le nombre. Contre : Choisissez le nombre.**

-----

## 4- Délibération d'attribution des subventions aux associations et établissements scolaires

Lors du vote du Budget Primitif 2020, le Conseil Municipal avait décidé de répartir les

subventions aux Associations et établissements scolaires ultérieurement.

Une somme globale de 10 000 euros est prévue à l'article 6574 du BP.

Il est proposé et adopté la répartition selon les tableaux ci-joints.

Une somme globale de 10 000 euros est prévue à l'article 6574 du BP.

Il est proposé et adopté la répartition selon les tableaux ci-joints.

TABLEAU SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2020 APRES CSSION FINANCES DU 04.11.2020					
ASSOCIATIONS	Montant 2019	Aid excep.2019	demandes 2020	Montant accordé	observations
Alpes pour Tous	200	500	1 000	500	dossier déposé le 17/08/2020
ACCA (chasse)	0	0			local à disposition
A Tour de Rôle (Théâtre)	250		250	250	dossier déposé le 16/09/2020
A.Gym.Volontaire	200	500	550	550	dossier déposé le 25/09/2020
ass Conciliateurs	300		300 ?	200	dossier déposé le 06/02/2020
Ass Pêcheurs Gère/Rhôn	200		200 ?	0	dossier déposé le 17/02/2020
Au détour de Jardin	200		300	200	dossier déposé le 29/09/2020
Boule Sportive	200				
Coïnci-Dance	0		1 150	500	dossier déposé le 29/09/2020
Comité des fêtes	1 500		200	200	dossier déposé le 29/09/2020
Comité de jumelage	200		200	200	dossier déposé le 10/08/2020
Etoile Jardinoise	0				
FNACA	200		200	200	dossier déposé le 11/09/2020 local mis à dispo
Foot Mos 3 Rivières	200		1 000	0	dossier déposé le 10/10/2020 => 1000€
Informatique Solidaire					
Judo	200		400	400	dossier déposé le 24/08/2020
Modélisme club	200		200	200	dossier déposé le 20/07/2020
Nature Rand'Eau OH	200		200	200	dossier déposé le 30/01/2020
Nature Vivante	200	100	300	200	dossier déposé le 20/04/2020
Pinceaux	200	300	400	400	dossier déposé le 08/09/2020
Vivre autrement Qi Gong	200		300	300	dossier déposé le 25/09/2020
Rétro Mécanique	0		200	200	dossier déposé le 29/09/2020
Sou des écoles	200		500	500	dossier déposé le 03/07/20 salles gratuites
Tennis (école)	200		200	200	dossier déposé le 13/01/2020
Trait d'Union	200		200	200	dossier déposé le 10/02/2020
<b>TOTAL</b>	<b>5 450.00</b>	<b>1 400.00</b>	<b>7 750.00</b>	<b>5 600.00</b>	

TABLEAU SUBVENTIONS "ECOLES" 2020 après cssion Finances du 04.11.2020					
ASSOCIATIONS	Montant 2019	Aid excep.2019	demandes 2020	Montant accordé	observations
Coopérative scolaire Jardin	0				
Collège de l'Isle (fest ciné)	96		80	80	dem le 19.10 : 10 élèves * 8 €
Collège de l'Isle (mini séj)	0				
Chambre des métiers	0				
EFMA Bourgoin cent formation	100		100	50	dem le 28/10/19 pr 2020 pour 1 élève
MFR Chaumont	100				en 2019 : 2 élèves * 50 €
MFR St Barthélémy	50				en 2019 : 1 élève * 50 €
Ecole privée La Source	308		300	300	dem le 11/5/2020 : 6 élèves * 50 €
<b>TOTAL</b>	<b>654.00</b>		<b>480.00</b>	<b>430.00</b>	

**VOTES : Pour : unanimité**

**Abstention** Choisissez le nombre. **Contre :** Choisissez le nombre.

## **5- Délibération prise en charge pour 1/4 des dépenses d'investissement budget commune avant le vote du BP 2021**

Préalablement au vote du Budget Primitif 2021, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, et de pouvoir faire face à

une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article

L1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses

d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020. A savoir :

- chapitre 20 : 1 500 euros
- chapitre 204 : 11 100 euros
- chapitre 21 : 45 100 euros

Madame le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2021.

**VOTES :**    **Pour : unanimité**                      **Abstention** Choisissez le nombre. **Contre :** Choisissez le nombre.

## **6- Délibération prise en charge pour 1/4 des dépenses d'investissement –budget immobilier- avant le vote du BP 2021**

Préalablement au vote du Budget Primitif IMMOBILIER 2021, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, et de pouvoir faire face à

une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article

L1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses

d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget Immobilier de 2020 .

A savoir :

- chapitre 21 : 6 500euros

Madame le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif Immobilier de 2020.

**VOTES :**      **Pour : unanimité**      **Abstention** Choisissez le nombre.      **Contre : \_ \_ \_ \_ \_**

### **7-Délibération complément de rémunération personnel communal – sommes inscrites au BP 2020-**

Madame le Maire rappelle au conseil le complément de rémunération versé au personnel titulaire et non titulaire permanent, inscrit au budget 2020 comme suit :

- Compte 64111 : 10 095.11 €
- Compte 64131 : 887.35€

Ce complément est versé en même temps que le salaire du mois de novembre.

**VOTES :**      **Pour : unanimité**      **Abstention** Choisissez le nombre.      **Contre :**

### **8-délibération fixant le loyer pour le local commercial/professionnel « Besséas » à Bérardier**

Mr AMBROSIONI, adjoint aux bâtiments, informe le conseil qu'il est nécessaire de fixer un montant de loyer pour le local à usage commercial ou professionnel situé 46 bis route de Bérardier.

Le local d'une surface de 59m<sup>2</sup> en rez de chaussée n'a pas encore été loué depuis son achèvement en 2019

Le Conseil, ayant entendu l'exposé de Mr AMBROSIONI :

- Fixe le loyer à 500€ mensuels, plus la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui sera appelée chaque fin d'année.

**VOTES :**      **Pour : unanimité**      **Abstention** Choisissez le nombre.      **Contre :**

### **9 – demande de subvention pour des travaux de sécurité routière sur RD 167 A aux abords du groupe scolaire**

Madame le maire indique au conseil que la RD 167 A qui passe devant le groupe scolaire est un axe très fréquenté et qu'il est nécessaire d'améliorer la sécurité dans ce secteur.

Pour cela il est envisagé la création d'un plateau ralentisseur au niveau de l'entrée sur la place de l'Eglise et la création d'un trottoir avec bordures hautes et basses le long du mur du groupe scolaire.

Ces travaux nous ont été chiffrés par deux entreprises :

- Entreprise DUMAS de Vienne pour un montant total de 19049.60 € HT
- Entreprise COLAS de Saint-Priest pour un montant de 19060.50€ HT

Le Conseil, après délibération :

- valide l'offre de l'entreprise DUMAS de Vienne

-Compte tenu du montant de ces travaux sollicite l'aide financière :

- du conseil départemental sur le produit des amendes de police relatives à la circulation routière que l'Etat rétrocède aux communes et groupements de communes
- De Vienne Condrieu agglomération dans le cadre du plan de déplacement urbain

**VOTES :        Pour : 17        Abstention 1 Contre : 0**

### **10 VALIDATION DE L'AVANT PROJET DES TRAVAUX THERMIQUES AU GROUPE SCOLAIRE POUR AMELIORER L'ENVIRONNEMENT DE LA VIE SCOLAIRE**

Madame le Maire et Mr Ambrosioni, adjoint aux bâtiments, présentent l'étude réalisée à la demande de la commune, par le Cabinet BROUARD architectes pour améliorer l'environnement de la vie au groupe scolaire.

Ces travaux se déclinent en :

- Aménagement paysagers
- Remplacement de menuiseries extérieures et occultations
- Isolation thermique et ventilation classes, bibliothèque, espace associatif
- Travaux préau et sanitaires de la cour
- Amélioration acoustique du restaurant scolaire
- Démolition et reconstruction à neuf des sanitaires de l'espace associatif
- Travaux liés à l'amiante.

Leur coût est estimé à 273 000€ HT

Les honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 27 000€ HT.

Le conseil municipal après étude du dossier :

- Décide de valider l'avant- projet réalisé par le cabinet Brouard
- De consulter 3 cabinets d'architectes différents pour retenir celui que sera chargé de la maîtrise d'œuvre
- De solliciter des aides financières auprès de :

- \* l'état, dans le cadre de la DETR 2021, à hauteur de 20% de la dépense subventionnable
- \* du Département de l'Isère, sur le plan école, à hauteur de 60% de la dépense subventionnable

**VOTES :**    **Pour : unanimité**                      **Abstention** Choisissez le nombre. **Contre :** Choisissez le nombre.

-----

## **11- renouvellement de la convention de mutualisation du service commande publique et dématérialisation des marchés publics**

### NOTE DE SYNTHÈSE

Notre commune avait conclu avec Vienne Condrieu Agglomération une convention d'assistance en matière de commande publique qui arrive à échéance le 31 décembre 2020 pour un montant de 1700 euros par an.

L'intérêt de cette convention est le suivant :

- Nous bénéficions d'une assistante du service commande publique de l'Agglo dans le choix du mode de consultation, dans l'organisation de la consultation et dans l'aide à la rédaction des marchés et des publicités,
- La dématérialisation de nos marchés publics (obligation pour les marchés supérieurs à 40 000 euros HT) est effectuée par le service commande publique sur le profil d'acheteur de l'Agglo (mise en ligne des dossiers de consultation, réponses aux questions électroniques des candidats...),
- Le profil d'acheteur de l'Agglo est mis à disposition de notre commune ce qui nous permet de respecter nos obligations réglementaires en matière de dématérialisation (réceptionner de manière électronique les offres des candidats, communiquer électroniquement avec les candidats et publier les données essentielles concernant les informations relatives à la passation et à l'attribution des marchés...),
- Nous pouvons adhérer si nous le souhaitons à des groupements de commandes proposés par l'Agglo sur des sujets transversaux.

Notre commune garde l'entière responsabilité et la maîtrise de ses procédures de commande publique de l'analyse des offres jusqu'à l'attribution des marchés. Vienne Condrieu Agglomération intervient en appui de notre commune.

Pour mémoire, la participation financière des communes ne couvrant pas le coût du service mutualisé, l'Agglo prend à sa charge sur ses fonds propres :

- le coût de la plateforme de dématérialisation en investissement et en fonctionnement (8 925 € TTC pour l'installation et 7 981 € TTC pour l'abonnement annuel)
- sur l'ingénierie de service, le différentiel entre la participation des communes et le coût réel,
- et l'animation et la mise en œuvre des groupements de commandes.

Ainsi, au vu nos besoins et des obligations réglementaires de la commune en matière de commande publique, il vous est proposé d'adhérer de nouveau à cette mutualisation et d'approuver la convention qui en découle.

La nouvelle convention sera donc reconduite dans les mêmes conditions que la précédente soit jusqu'au 31 décembre 2026 pour un montant forfaitaire de 1 700 euros par an.

-----

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de convention de mutualisation avec Vienne Condrieu Agglomération pour la dématérialisation des marchés publics et l'assistance du service commande publique. Ce document est joint à la présente délibération.

**AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer les démarches et à signer la présente convention ainsi que tout autre document afférent à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**VOTES :**      **Pour : unanimité**      **Abstention** Choisissez le nombre.      **Contre :**

## **12- délibération travaux TE38 sur réseau d'éclairage public Tranche 5**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	56638€
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	20902€
Les frais de participation aux frais du TE 38 s'élèvent à :	2023€
La contribution prévisionnelle aux investissements pour Cette opération s'élèvent à :	33713€

Afin de permettre au TE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au TE 38.

Le conseil, entendu cet exposé

- 1- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel	56638€
Financements externes :	20902€

**Participation prévisionnelle 35736€**

(frais TE 38 +contribution aux investissements)

- 2- PREND ACTE de sa participation aux frais du TE 38 : 2023€
- 3- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :  
33713€

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

**VOTES :**      **Pour : 17**      **Abstention** Choisissez le nombre.      **Contre : 1**

### **13- approbation du règlement intérieur du conseil municipal de Jardin**

**VOTES :**      **Pour : unanimité**      **Abstention** Choisissez le nombre.      **Contre :**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Yann DINEUFF : PROJET VIVAL est toujours en cours d'étude pour l'agrandissement

Valérie DIAS : mur de Christel BUATIER, enduit pour cacher parpaing, il y a malfaçon le mur se lézarde

Dossier à reprendre, un groupe de travail a été créé : Valérie DIAS, Jean Marc CHARVIN, Patrice AMBROSIONI, et Cédric BON.

Il sera demandé à Karine Valette de sortir les décisions prises au conseil municipal à l'époque de la décision de réfection du mur.

Guillaume CHEVALLIER :

Recrutement pour :

Départ à la retraite de la Responsable de la Bibliothèque,

Et remplacement du Professeur de Sport 2 CV, Rendez-vous avec Christine BEAUBOUCHEZ pour le choix

Bernard ROQUEPLAN :

Chien de Mme LEROY, chien dangereux qui attaque : Suite à plusieurs plaintes Mme le Maire a reçu Mme LEROY et lui a envoyé un courrier en recommandé avec AR lui demandant de rehausser son grillage, et de museler son chien. Une nouvelle attaque ayant eu lieu, Mme LEROY devra être reçue en Mairie ; si elle ne tient pas compte des recommandations il pourra être demandé la confiscation voire l'euthanasie du chien.

Travaux fibre Chemin de la Piconnière, les travaux ne sont pas finis, la société a bien mis du goudron sur les tranchées, mais doit finir le revêtement.

Sylvie DURANTON :

Passage des poids lourds, Montée de la Vieille Eglise

Il existe un arrêté avec la mention SAUF TRAFIC LOCAL, du coup la verbalisation n'est pas possible, l'arrêté devra être modifié, précisant SAUF DESSERTE LOCALE.

Jean Marc CHARVIN :

CONVENTION AVEC LA SPA, étude en cours, retour des derniers questionnaires, voir si nous sommes prêts à investir et si vraiment nécessaire.

Chemin du Brut, Mr LENTILLON informe que le chemin se dégrade

Chemin des Aqueducs panneau à refixer

Questionnaire des bus

L'agglomération à mis un en ligne un questionnaire. Nous pouvons le trouver sur le site de la mairie de Jardin.

La mairie de Jardin proposera un questionnaire plus spécifique aux attentes des Jardinois.

Manque de participation des conseillers municipaux dans les commissions.

Responsabilité de chacun dans la mesure de ses moyens. Privilégier les réunions en soirée pour permettre à ceux qui travaillent à l'extérieur d'être présents.

Olivier STOECKEL :

LA ROUE D'OR : les consignes de gestion du confinement dans l'établissement ont été rappelées par Mme le Maire et Mr AMBROSIONI, suite au constat de nombreux attroupements (Etablissement au cœur du village, image négative. Pas cohérent ne joue pas le jeu).

Un défibrillateur sera installé à la maison de retraite KORIAN dans le hall d'accueil. Les Jardinois pourront y avoir accès.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 23H30

Secrétaire de séance :  
Annick JOUVE DE GUIBERT